Monsieur le commissaire enquêteur,

La lecture du dossier d'enquête publique me fait poser beaucoup de questions :

1 - Sur la forme :

Les mêmes arguments, les mêmes phrases sont répétés un grand nombre de fois, comme pour asséner des arguments qui ont du mal à convaincre ; mais qu'en penser quand ces répétitions diffèrent ? Ainsi la protection incendie du site sera assurée par deux citernes bâches de 60 m3 ou de 120 m3 ? voir dossier permis de construire pages 25 et 40 (60 m3) et page 84 (120 m3) et dossier étude d'impact page 190 (120 m3).

A signaler une erreur dans le repérage des mesures de bruit de l'étude d'impact Pages 137 à 141, c'est bien le point ZER 1 qui correspond aux Guinches, les riverains les plus proches qui est le plus impacté !

Enfin, dans l'étude d'impact, P 96 à 98, il est surprenant de ne pas voir mentionnée l'existence de l'EHPAD parmi les ERP les plus proches.

Tous ces points m'amènent à mettre en doute la volonté du porteur de mener son projet avec sérieux et rigueur.

2 - Sur le fond :

L'ensemble du dossier est attaché à présenter l'aspect chantier-exploitation des serres beaucoup plus que l'aspect agricole.

Concernant les conditions de travail du personnel, j'ai du mal à comprendre qu'une base vie sérieuse (P 22 du résumé non technique) *« sera implantée, en phase d'installation. L'installation de groupes électrogènes, de citernes d'eau potable et de fosses septiques sera mise en place* » et, (P 25 du résumé non technique) comprenant *« une station de premier secours, un parking pour travailleurs, etc. Des installations de toilettes et de douches temporaires et des citernes serviront aux besoins sanitaires* » ne soit pas conservée pour les besoins de l'exploitation agricole employant déjà 4 employés et une vingtaine de saisonniers (P58 et 59 dossier permis de construire, P 8 du résumé non technique) !

De même, la plupart des impacts (bruit, transport, …) de l'exploitation agricole sont curieusement déclarés négligeables ou ignorés (par exemple quel horaire de travail ?)

Ces considérations m'amènent à vous demander que ce dossier soit accompagné de garanties supplémentaires qui sont, pour certaines, déjà appliquées dans d'autres domaines :

1- Demander la mise en place de garanties financières en lien avec le coût de démantèlement des installations (voir le cas des carrières)

2- Demander pour limiter la propagation du bruit et l'impact paysager qu'un merlon périphérique (hauteur 2 m ?) soit réalisé sur lequel sera plantée la haie.

3- Demander que la base vie soit conservée pendant la durée de l'exploitation agricole, ainsi que les dispositifs de circulation, parking et stockage.

4- Demander l'étude d'une solution alternative non mentionnée à l'étude d'impact (P 161 et 162) : quelle serait la puissance maximale acceptable par ENEDIS (peut-être 2 MWc ?) sur le réseau HT à proximité qui éviterait le raccordement à 7km et limiterait une partie des réticences déjà exprimées.

A Génissieux, le 09/10/2026

Louis Clappier